

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 01289

Numéro SIREN : 402 955 520

Nom ou dénomination : REVI SUD SARL

Ce dépôt a été enregistré le 09/03/2023 sous le numéro de dépôt 3739

REVISUD

Société à Responsabilité Limitée

2214 bd de la Lironde
34980 MONTFERRIER SUR LEZ

RCS MONTPELLIER : 402 955 520

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes

Articles L.224-3 et L.223-43 du Code de commerce

REVI-SUD
Société à Responsabilité Limitée

2214 bd de la Lironde
34980 MONTFERRIER SUR LEZ

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société REVI-SUD, société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 1^{er} février 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société
(article L. 223-43 du Code de commerce)**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Nos travaux ont porté sur l'analyse des comptes annuels établis au 30 juin 2022 ainsi que sur le grand livre comptable arrêté au 31 janvier 2023.

Le chiffre d'affaires dégagé au 30 juin 2022 est de 1.599.459 euros. Il était de 1.456.599 euros à la clôture de l'exercice 2021.

Le résultat d'exploitation au 30 juin 2022 s'élève à 59.393 euros et le résultat net s'élève à 41.202 euros. Il s'élevait à 62.456 euros l'exercice précédent. Le résultat 2021 a été en partie distribué sous forme de dividendes pour un montant de 20.000 euros, le solde a été inscrit en report à nouveau.

Les immobilisations nettes s'établissent 438.486 euros à la fin de l'exercice 2022 contre 458.707 euros à la clôture de l'exercice 2021. Elles se composent principalement d'un fond libéral à hauteur de 220.283 euros provenant de l'apport de clientèle du fondateur du cabinet en 1995 ainsi que des aménagements réalisés au sein du cabinet pour un montant de 161.568 euros pour la partie aménagements et 117.444 euros pour la partie mobilier.

Les créances clients et comptes rattachés s'élèvent à 707.607 euros au 30 juin 2022. Elles s'élevaient à 701.859 euros l'année d'avant.

Il n'y a pas de stock.

Les disponibilités s'élèvent à 101.829 euros en fin d'exercice 2022, contre 324.744 euros l'an passé, 200.000 euros de PGE ayant été remboursés au cours de l'exercice.

Les capitaux propres s'élèvent à 562.172 euros au 30 juin 2022 comprenant un capital social de 100.000 euros. Ils s'élevaient à 540.970 euros en 2021.

La société a deux emprunts auprès d'établissements de crédits pour un montant total de 325.871 euros. Elle possède également des dettes vis-à-vis de ses associés à hauteur de 43.574 euros.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 57.905 euros, correspondant principalement aux factures du mois de juin 2022.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 242.853 euros en fin d'exercice 2022. Elles s'élevaient à 240.696 euros l'an passé.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

**Mission du commissaire à la transformation
(article L. 224-3 du Code de commerce)**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Castelnau le lez, le 7 février 2023

Le Commissaire aux comptes et à la transformation

AUDIT 360



Damien ALLARD

